

Protocole d'entente

Ce protocole a pour but de définir les relations entre le Réseau des émérites et honoraires de l'Université de Namur (REHNam) et l'Université de Namur (UNamur) au bénéfice de chaque entité.

Pour le Réseau des émérites et honoraires de Namur (REHNam)

Le REHNam regroupe les retraités académiques et scientifiques définitifs et assimilés de l'UNamur.

- Le REHNam maintient le lien entre les membres retraités de l'UNamur. Il est aussi un lien structuré entre l'UNamur et ses anciens membres au service des valeurs que défend celle-ci. Il en constitue en quelque sorte une mémoire.
- Le REHNam dispose de réseaux de relations nationales et internationales susceptibles de faire connaître le nom, les valeurs, les activités et les créations scientifiques passées et actuelles de l'UNamur. Il en est un des ambassadeurs.
- Par les activités qu'il organise (déjeuners-conférences, colloque international annuel ...), le REHNam se veut ouvert à la ville, à la région et même au-delà. En concertation avec l'UNamur et les différentes facultés via leur doyen, il favorise le rayonnement du savoir de l'UNamur et, le cas échéant, la transmission de connaissance à ses étudiants.
- Les rencontres scientifiques disciplinaires, et souvent transdisciplinaires, organisées par le REHNam proposent aussi des thèmes non traités directement par l'UNamur. Il contribue ainsi à ouvrir la réflexion de la Communauté universitaire.
- D'une manière générale, le REHNam constitue une ressource pour l'UNamur.

Pour l'UNamur

- L'UNamur reconnaît l'apport du REHNam à ses missions d'enseignement, de recherche et de service à la société de même qu'à son rayonnement externe. A ce titre, elle en soutient les activités.
- L'UNamur est attentive à transmettre au président du REHNam, au premier septembre de chaque année, les noms des nouveaux retraités.

- L'UNamur désigne un membre du Conseil rectoral comme interlocuteur direct du REHNam. Cette personne rencontre le président du REHNam à la demande de ce dernier et, au moins une fois par an. Elle peut le convoquer, le cas échéant.

- L'UNamur permet au REHNam l'accès à ses services et canaux de communication et de diffusion, dans le respect des priorités déterminées par l'Université. Dans ses communications, le REHNam est autorisé à utiliser le logo de l'UNamur à côté du logo du REHNam.

- L'UNamur met, en son sein, des locaux à la disposition du REHNam avec une infrastructure adéquate. Ainsi le REHNam dispose d'un local situé au BLC et peut y avoir accès à des salles de réunion. Le REHNam peut réserver ponctuellement des auditoriums, séminaires et locaux de cours de l'UNamur pour le déroulement de ses activités telles que décrites ci-dessus. Ces réservations, aux conditions communément imposées, ne pourront en aucun cas entrer en concurrence avec l'organisation des activités d'enseignement, de recherche et de services de l'UNamur qui sont totalement prioritaires. De manière générale, l'accès aux locaux se fait aux mêmes conditions que celles auxquelles sont soumises les membres et entités de l'UNamur. En outre, dans l'hypothèse où la mise à disposition de locaux ou de matériel entraînerait des frais spécifiques pour l'UNamur, de personnel ou de fonctionnement, ces frais seraient facturés au REHNam

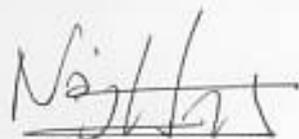
- Le REHNam étant une Association de fait, l'UNamur l'autorise à avoir accès aux différents services (reprographie, économat, courrier, location de voitures en interne (sous réserve de disponibilité)) comme les autres entités qui la composent et ce dans les limites précisées dans la note relative aux droits et devoirs des émérites approuvée par le CA n° 697 du 26 avril 2019.

- L'UNamur fait mention de ses membres émérites sur les pages du site web ad hoc.

- Toute modification du statut du personnel académique qui aurait un impact sur la situation des membres du REHNam fait l'objet d'une consultation préalable du REHNam, via son président.

Le présent protocole fait l'objet d'une publication sur la page ad hoc de l'UNamur présentant le REHNam.

Fait à Namur en trois exemplaires originaux, le 26 janvier 2021



Pour l'UNamur, le Recteur

Prof. Naji Habra



Pour le REHNam, le Président

Prof. émérite Pierre Devos